



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION n° 2022-404
3-6 Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET: Conventions de mise à disposition de la salle de gymnastique de l'école Gambetta, de la salle Maugis à l'association « TOP GYM »

DGA Services à la population
Direction de l'action éducative, de la vie sociale et des sports
Service Vie Associative
Réf : CL/ BG 249530
DGS :
DGA : *PD*
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire de salles qui ont pour vocation d'accueillir les associations pour y exercer leurs activités,

Considérant que l'association « **TOP GYM** » souhaite organiser des réunions,

DECIDE

Article 1 :

De mettre à disposition de l'association « **TOP GYM** » dont le siège social se situe Villa R2 – Arcachon Marines – 33260 La Teste de Buch et représentée par sa présidente Madame Rose-Marie COMA, la salle de gymnastique de l'école Gambetta, la salle Maugis, plusieurs créneaux par semaine dans les conditions définies par les conventions correspondantes.

Article 2 :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

Les conventions sont conclues pour la période du 5 septembre 2022 au 30 juin 2023.

Article 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 26/08/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220826-DEC2022_404-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2022

Affichage : 02/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

